

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire  
du conseil d'établissement tenue le 17 mai 2022 à 18h00  
Salon du personnel**

---

**PRÉSENCES ET QUORUM**

**Étaient présents :**

**Représentants des parents :**

Mme Marie Carmène Jusma

Mme Salma Haitout

M. Thomas Happi Emaga

**Représentants du personnel :**

M. Pierre Antoine Auguste, enseignant

M. Nacer Fernane, technicien en éducation spécialisée

Mme Nicole Després, éducatrice en service de garde

Mme Natasha Alloul, ergothérapeute

**Membre représentant de la communauté :**

M. Jean-Patrice Gauthier

**Membres de la direction :**

Mme Mélanie Richard, directrice

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe

Mme Ouarda Samira Benabdoun, directrice adjointe

**Membres absents :**

Mme Meylin Garcia

M. Jocelyn Nono Yakam

Mme Sana Jabri, technicienne du service de garde

Mme Géraldine Faust, enseignante-orthopédagogue

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h23.

**Rôles**

Secrétaire : Mme Amandalie Lacorse

Gardiennne du temps : Mme Amandalie Lacorse

## **Mot du public**

### **1. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Mme Marie Carmène Jusma agit à titre de présidente en l'absence de Mme Meylin Garcia, présidente. Mme Jusma souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 17 mai 2022 du conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Nacer Fernane, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 mai 2022.

**Résolution 2022-05-17-01**

### **3. COURRIER**

### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Natasha Alloul, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2022 du conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil selon les modifications précisées.

**Résolution 2022-05-17-02**

### **5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **6. POINTS POUR ADOPTION**

#### **6.1 Budget initial (point reporté)**

#### **6.2 Règles de fonctionnement du SSD et du SdeG (point reporté)**

#### **6.3 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, présente le bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année scolaire 2021-2022.

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil le mandat d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

CONSIDÉRANT que la proposition la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Salma Haitout, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2022-05-17-03**

## **7. POINTS POUR APPROBATION**

### **7.1 Programme des activités éducatives**

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, présente la mise à jour de la liste des activités proposées par les enseignants.

CONSIDÉRANT QUE l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Mme Lacorse;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Mme Lacorse a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> paragr. de la LIP, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Marie Carmène Jusma, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités proposée par Mme Lacorse, directrice adjointe, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2022-05-17-04**

### **7.2 Contributions financières**

Mme Ouarda Benabdoun, directrice adjointe, présente les listes d'effets scolaires et de matériel didactique pour les différents niveaux pour l'année scolaire 2022-2023. Elle explique les variations dans les coûts (par exemple : augmentation du prix de l'agenda et des cahiers d'exercices, ajustement de la demande en reprographie, etc.). Le montant le plus élevé demandé sera de 105,95 \$ et l'augmentation maximale sera de 15 %.

CONSIDÉRANT que l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'établir les principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par Madame la directrice adjointe respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école Enfant-Soleil pour l'année scolaire 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Salma Haitout, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, les principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe de l'école Enfant-Soleil pour l'année scolaire 2022-2023 tel que proposé par Madame la directrice adjointe, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2022-05-17-05**

### **7.3 Calendrier scolaire**

Mme Mélanie Richard, directrice, présente le calendrier scolaire 2022-2023. La directrice informe les membres que l'année scolaire 2022-2023 fera l'objet de trois étapes. À la demande de Mme Salma Haitout, les jours de la semaine seront ajoutés au calendrier scolaire de 2022-2023.

CONSIDÉRANT que l'article 84 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les modalités d'application du régime pédagogique proposées par la direction d'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Salma Haitout, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, les modalités d'application du régime pédagogique tel que proposé par Madame la directrice, dont une copie du calendrier scolaire est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2022-05-17-06**

## **8. POINTS DE CONSULTATION**

### **8.1 Consultation des élèves**

Mme Ouarda Benabdoun présente les résultats de la consultation des élèves portant sur l'offre alimentaire pour tous. Elle résume les points intéressants qui ressortent de la consultation. Les réponses seront prises en considération dans les choix à venir pour l'offre alimentaire pour tous de l'année scolaire 2022-2023. Par exemple, la possibilité d'envisager deux collations au lieu d'une, la prise en considération dans les choix selon l'ordre de préférence des élèves.

## **8.2 Choix du matériel scolaire**

Point traité en 7.2

## **9. POINTS D'INFORMATION**

### **9.1 Activités parascolaires**

Mme Ouarda Benabdoun, directrice adjointe, informe les membres du programme de tutorat offert aux élèves de 1<sup>re</sup> année.

Pour ce qui est de l'activité du Futsal féminin, Mme Benabdoun précise qu'elle a été annulée compte tenu du nombre d'inscriptions insuffisantes. Cependant, trois filles intéressées par le futsal ont été intégrées dans l'équipe masculine. Mme Benabdoun, directrice adjointe, informe les membres que ces activités parascolaires offertes jusqu'à maintenant dans l'école sont en partenariat avec l'école secondaire Saint-Laurent qui aide à intégrer et préparer les jeunes du secondaire à prendre en charge des jeunes du primaire. Les activités prennent fin la semaine du 30 mai 2022.

### **9.2 Rapport de la déléguée au comité de parents**

Mme Marie Carmène Jusma, déléguée au comité de parents, informe les membres qu'elle a reçu des documents à transmettre aux parents sur la gestion du stress chez les enfants. Les documents seront déposés sur la page Facebook de l'école.

### **9.3 Mot du représentant de la communauté**

M. Jean-Patrice Gauthier informe les membres des différentes activités mises en place depuis la dernière séance du conseil d'établissement et celles prévues durant l'été.

### **9.4 Rapport des enseignants**

M. Pierre Antoine Auguste n'a pas eu d'informations des enseignants. Toutefois, il informe les membres que les enseignants de 6<sup>e</sup> année sont en préparation de la fête des finissants grâce à un généreux donateur, Maxi & Cie.

### **9.5 Rapport du service de garde**

La semaine de la garde scolaire du 9 au 15 mai 2022 a été soulignée par plusieurs petites attentions à l'endroit du personnel (les éducateurs, les surveillants des élèves, la technicienne du service de garde et la classe principale). L'équipe de l'école Enfant-Soleil les remercie pour leur dévouement auprès des élèves. Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, informe les membres que les élèves ont la chance de vivre de belles activités lors des journées pédagogiques. La dernière journée pédagogique du 15 juin prochain sera sous le thème *camp de vacances*. L'école se transformera en camp de vacances. Lors de cette journée, les élèves auront à relever différents défis.

### **9.6 Rapport de la direction**



Mme Mélanie Richard, directrice, informe les membres du conseil d'établissement des travaux en lien avec la planification de la prochaine année scolaire. Mme Richard mentionne qu'il y aura une baisse de clientèle pour l'année scolaire 2022-2023.

Mme Amandalie, directrice adjointe, informe les membres du déploiement des activités en lien avec le code de vie de l'école. Mme Lacorse précise les différents défis que les élèves auront à relever durant le mois de mai :

Préscolaire 4 ans : « Je partage »

Préscolaire 5 ans : « Je suis poli envers tout le monde »

Primaire et accueil : « Je m'implique dans mes apprentissages et mes activités pour chercher à m'améliorer »

Les épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) débutent le 31 mai 2022 pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. L'administration des épreuves se poursuit pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année jusqu'au mois de juin.

Mme Ouarda Benabdoun, directrice adjointe, informe les membres d'un nouvel envoi massif de tests rapides dès 18 mai 2022.

Pour ce qui est de l'organisation de la fête de fin d'année des élèves, Mme Benabdoun mentionne que plusieurs activités sont prévues pour marquer cet évènement.

## 10. VARIA

### OPP (Organisme de participation des parents)

Mme Amandalie Lacorse, directrice adjointe, informe les membres qu'il n'y a pas eu de participants à la rencontre du 4 avril 2022.

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE


CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Thomas Happi Emaga, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 17 mai 2022 à 20h23.

Prochaine séance : mercredi 15 juin 2022 à 18h00 en présentiel au salon du personnel.

  
Mme Meylin Garcia  
Présidente

  
Mélanie Richard  
Directrice